

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 904

2 avril 2015

SOMMAIRE

A Klosen	43346	Oevole Anlage A.G.	43347
Alternative Natural Solutions S.à r.l.	43351	Patron Graham S.à r.l.	43365
Ancelux 4 S.à r.l.	43346	Plarium Europe S.à r.l.	43355
DB Credit Investments S.à r.l.	43389	Ratio Holdings Luxembourg S.C.A.	43347
Elliot Promotions S.A.	43371	Ronor S.A.	43347
Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l.	43386	Serenity Gaia S.à r.l.	43349
Everop Square 1 S.A.	43351	Serenity Residential Services S.à r.l.	43349
EVPA Group S.à r.l.	43370	Setas S.A.	43348
Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sarl	43350	Sierra Investments (Luxembourg) 3 S.à r.l.	43373
Luxolease SC	43346	Skylux SA, SPF	43352
Milae.as7	43351	Société Anonyme de Réassurance Luxem- bourgeoise	43352
MS GESTION Luxembourg S.A.	43347	Spirit of License	43350
MXP S.A.	43392	Steffen Holzbau S.A.	43349
Neoclides Lux S.A.	43348	Stems Gallery S.à r.l.	43391
OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l.	43348	Strategic Development S.A.	43352
OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l.	43351	Tagus Re S.A.	43353
OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.	43346	Tanklux S.A.	43350
OCM Luxembourg Wembley Finance S.à r.l.	43347	Tekneco International Holding S.A.	43350
OCM Maxis Holdco S.à r.l.	43352	Tracer HoldCo S.à r.l.	43352
OCM Winnersh Topco S.à r.l.	43348	Vintners S.à r.l.	43392
		Voltige Luxembourg	43346
		Wave Quest S.A.	43389
		Xproducts GmbH	43386

A Klosen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 146.136.

Les comptes annuels au 17 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015032910/10.

(150037194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Voltige Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 56.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015032871/10.

(150036464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Ancelux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 174.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2015032920/11.

(150036764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Luxolease SC, Société Civile.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg E 5.224.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée du 26 novembre 2014

L'assemblée générale décide la dissolution de la société civile et prononce sa clôture de liquidation volontaire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015033218/11.

(150036998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 181.517.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 23 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren et M. Sava Savov avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Unicity Top Holdings Sarl

Référence de publication: 2015033291/12.

(150037126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

MS GESTION Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 45.486.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015033257/10.

(150036929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Ronor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9687 Surée, 5, rue Prescht.
R.C.S. Luxembourg B 109.308.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033357/10.

(150037186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 54.028.

Il est à noter que le siège social de la société RATIO SARL (associé-gérant commandité) a été transféré au 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2013.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015033346/11.

(150036951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.513.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 février 2015

SGG S.A., Société Anonyme luxembourgeoise, ayant son siège au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg est nommée Agent Dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 24 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Référence de publication: 2015033299/11.

(150037333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

OCM Luxembourg Wembley Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.269.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Callum Thorneycroft avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Wembley Finance Sàrl

Référence de publication: 2015033292/12.

(150037034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

OCM Winnersh Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.112.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Callum Thorneycroft avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Winnersh Topco Sàrl

Référence de publication: 2015033298/12.

(150036984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Neoclides Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.066.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. Februar 2015.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2015033275/13.

(150037214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Setas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.499.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015033376/14.

(150037145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.551.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 Février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme Figen Eren, Mme. Katherine Margaret Ralph, M. Christopher Boehringer et M. Franck Laval avec effet au 31 Janvier 2015

- De nommer M. Mark Hulbert, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle au 27, Knightsbridge, SW1X 7LY Londres Royaume-Uni, comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Bond Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015033289/15.

(150036840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Serenity Residential Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.856.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers, que l'adresse du siège social de l'associé Serenity Hospitality Group S.A., est le 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033374/14.

(150037336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Serenity Gaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 143.035.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers, que l'adresse du siège social de l'associé unique de la Société, Serenity Hospitality Group S.A. est le 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015033372/14.

(150037296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Steffen Holzbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 45.638.

—
Auszug des Protokolls der Statutarischen Generalversammlung vom 2. Juni 2014

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt, Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2019 zu beschließen hat:

- Herr Ferdinand STEFFEN, Zimmer- und Dachdeckermeister, L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler
- Herr Stephan HOSTERT, Informatiker, D-54298 Welschbillig-Hofweiler, 4A, Ringstrasse
- Herr Matthias HETTINGER, Holzkaufmann, D-54298 Welschbillig-Hofweiler, 18, Markusstrasse

Das Mandat von Herrn Stephan HOSTERT, vorgenannt, als Geschäftsführer / delegiertes Verwaltungsratsmitglied wird erneuert. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2019 zu beschließen hat.

Das Mandat von Herr Matthias HETTINGER, vorgenannt, wird zum Geschäftsführer / delegierten Verwaltungsratsmitglied für den kaufmännischen Bereich wird erneuert. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2019 zu beschließen hat.

Für die tägliche Geschäftsführung im kaufmännischen Bereich wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift von Herrn Matthias HETTINGER verpflichtet.

Das Mandat des Aufsichtskommissars SOFINTER GESTION S.à r.l., mit Sitz in 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg wird erneuert. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2019 zu beschließen hat.

Luxemburg, den 25. Februar 2015.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Référence de publication: 2015033393/26.

(150037025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Tekneco International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 49.495.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015033414/10.

(150037054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Spirit of License, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 145.998.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033388/10.

(150037197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Hôtel-Restaurant Beau-Séjour Wiltz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 87, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 115.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 février 2015.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2015033132/13.

(150037031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Tanklux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 7.383.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 février 2015 à Mertert.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 février 2015 au siège de la société, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Changement d'adresse d'un administrateur
2. Changement d'adresse d'un administrateur-délégué

*Résolutions**1^{ère} résolution*

Monsieur Daniel Bollaert, administrateur de la société TANKLUX SA a élu domicile à L-6688 Grevenmacher, Port de Mertert.

2^{ème} résolution

Monsieur Daniel Bollaert, administrateur-délégué de la société TANKLUX SA a élu domicile à L-6688 Grevenmacher, Port de Mertert

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Mertert, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015033407/21.

(150036858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Everop Square 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 136.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033071/9.

(150036800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Milae.as7, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 152.201.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 février 2015 que:

TCA Domiciliation S.A R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149391

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

À Bertrange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015033247/14.

(150036964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.303.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, Mme. Katherine Margaret Ralph, M. Franck Laval et M. Christopher Boehringer avec effet au 31 Janvier 2015

- De nommer M. Federico Canciani, né le 24 août 1976 à Pisa, Italie, ayant sa résidence professionnelle au 27, Knightsbridge, SW1X 7LY Londres, Royaume-Uni, comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l.

Référence de publication: 2015033290/15.

(150037357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Alternative Natural Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 198K, rue Gansen.
R.C.S. Luxembourg B 190.148.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale des Associés de la Société ANTS sàrl décide à l'unanimité la nomination de Monsieur Steve DERAVET, domicilié à L-4570 NIEDERKORN, Rue Gansen 198 H, en tant que gérant de la Société ANTS, ainsi que le changement de siège social, transféré à compter de ce jour à L-4570 NIEDERKORN, Rue Gansen 198K.

Fait à NIEDERKORN, le 02 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour MS_Consult sàrl

Thierry HOUBEN

Gérant technique

Référence de publication: 2015032916/16.

(150037030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Strategic Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 96.421.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033381/10.

(150036726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 29.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033382/10.

(150037307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Skylux SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 142.209.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKYLUX SA, SPF

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2015033380/11.

(150036770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Tracer HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.917.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tracer Holdco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015033403/11.

(150036722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

OCM Maxis Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.641.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Callum Thorneycroft avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Maxis Holdco Sàrl

Référence de publication: 2015033294/12.

(150036983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.326.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Us Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting (the “General Meeting”) of TAGUS RE S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B46326, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary, residing in Luxembourg on 20 December 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in 1994, number 129, whose articles of associations have been amended several times (hereafter the “Company”).

The Meeting was presided by Mr. Régis GALIOTTO, notary’s clerk, professionally residing at Luxembourg, as chairman of the General Meeting (the “Chairman”).

The Chairman appointed Mrs. Solange WOLTER, notary’s clerk, professionally residing at Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the “Secretary”).

The Chairman and the Secretary appointed Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, professionally residing at 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, as scrutineer of the General Meeting (the “Scrutineer”).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the “Bureau”).

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares in the Company held are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

That the entirety of the share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Share capital increase by an amount of three million six hundred thousand euros (3,600,000 EUR) in order to raise it from its present amount of one million five hundred forty-six thousand nine hundred and ninety-four point seventy-four euros (1,546,994.74 EUR) represented by one million (1,000,000) shares without par value to five million one hundred forty-six thousand nine hundred and ninety-four point seventy-four euros (5,146,994.74 EUR) by increase of the intrinsic value of the shares.

2. Payment of the 3,600,000 EUR (three million six hundred thousand euro) by the shareholders in proportion to their participation.

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

Then the General Meeting adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the share capital by an amount of three million six hundred thousand euros (3,600,000 EUR) in order to raise it from its present amount of one million five hundred forty-six thousand nine hundred and ninety-four point seventy-four euros (1,546,994.74 EUR) represented by one million (1,000,000) shares without par value to five million one hundred forty-six thousand nine hundred and ninety-four point seventy-four euros (5, 146,994.74 EUR) by increase of the intrinsic value of the shares.

Payment of the three million six hundred thousand euros (3,600,000 EUR) in cash by the shareholders in proportion of their participation as it is shown to the Notary with the Bank Blocking certificates, which shall be registered with the present deed.

Third resolution

Consequently Article 5 of the Articles of Incorporation is amend as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at five million one hundred forty-six thousand nine hundred and ninety-four point seventy-four euros (5,146,994.74 EUR), represented by one million (1.000.000) shares without par value.”

There being no other business, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand three hundred Euros (EUR 3,300.-).

Statement

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TAGUS RE S.A., de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B46326, constituée suivant acte de Me Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg le 20 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en 1994 sous le numéro 129, lesquels statuts ont été modifiés à de multiples reprises.

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de M. Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Le président nomme comme secrétaire Madame Solange WOLTER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la totalité du capital social de la Société est valablement représentée à cette Assemblée qui est donc légalement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après détaillé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation de capital à concurrence de trois millions six cent mille euros (3.600.000 EUR) pour le passer de son montant actuel d'un million cinq cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-quatorze euros (1.546.994,74 EUR) à cinq millions cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-quatorze euros (5.146.994,74 EUR) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions.

2. Paiement des trois millions six cent mille euros (3.600.000 EUR) par les actionnaires au prorata de leur participation.

3. Mise à jour de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la société à concurrence trois millions six cent mille euros (3.600.000 EUR) pour le passer de son montant actuel d'un million cinq cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-quatorze euros (1.546.994,74 EUR) à cinq millions cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-quatorze euros (5.146.994,74 EUR) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions.

Seconde résolution

Paiement par les actionnaires de trois millions six cent mille euros (3.600.000 EUR) en espèces au prorata de leur participation respective, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat de blocage de la banque, qui restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève cinq millions cent quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-quatorze euros (5.146.994,74 EUR), représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.»
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille trois cents Euros (3.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63701. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015033406/130.

(150037084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Plarium Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 194.775.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of February.

Before Us, Maître Martine SCHEAFFER, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Ilya TURPIASHVILI, businessman, born the 28 August 1982 in USSR, residing in Havazelet Hasharon Street 68, Herzeliya (Israel),

duly represented by Mr. Stéphane Sabella, Lawyer, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Plarium Europe S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in any Luxembourg or foreign entity in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. The Company may grant to all kinds of aids, financial assistances, loans and money facilities, advances and guarantees to its subsidiaries, affiliated companies and other companies. The Company is not admitted to issue loan certificates and debentures but it may otherwise undergo any kind of indebtedness for the purpose of extending financial assistances within the scope of its corporate object. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3 The Company may in addition acquire, use and dispose of real estate whether located within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other foreign country as the Company may also perform such activities through or in conjunction with related or non-related companies or enterprises with which it stands in whatever kind of working or joint venture agreement.

3.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In this regard, the Company may especially render technical and economic services relating to the development, operating, management, registration, marketing and processing of electronic games and programs, whether online and via internet, or any kind of transmission, browsing, broadcasting, via cable or any other technical means as state of the art will develop.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one twelve thousand five hundred shares (12.500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. The voting rights attached to the shares bearing an usufruct will be exercised in accordance with article 11.1 (iv).

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital. In addition to this agreement it is necessary, in case of transfer by the holder of the bare property, to obtain the approval of the holder of the usufruct.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters. (a) by the signature of the sole manager, if there is a sole manager, (b) by the joint signature of any to managers, if the company has more managers or (c) by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights.

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

(iv) When a share bears an usufruct, the holder of the usufruct will exercise the voting rights in all the shareholders meetings (ordinary and extraordinary).

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved as follows:

(i) If the number of shareholders is less than twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year, by the way of an Annual Shareholders meeting (not mandatory) or via written resolution of the shareholders

(ii) If the number of shareholders exceeds twenty-five (25), by the Annual Shareholders meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, each year on 30rd June at 2 p.m. and if such day is not a business day in Luxembourg the Annual Shareholders meeting should be held on the next following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires aux comptes) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Mr. Ilya TURPIASHVILI, represented as stated above, declares to subscribe to the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such shares by a contribution in cash, proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Ilya TURPIASHVILI, businessman, born the 28 August 1982 in USSR, residing in Havazelet Hasharon Street 68, Herzeliya (Israel).

2. The registered office of the Company is located at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le six février.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Ilya TURPIASHVILI, entrepreneur, né le 28 août 1982 en USSR, demeurant à Havazelet Hasharon Street 68, Herzeliya (Israel),

ci-après représenté par Mr. Stéphane Sabella, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Plarium Europe S.à r.l" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet social l'acquisition, et selon le cas, la cession de participations dans toutes entités à Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange, ou de toute autre manière, comme le cas se présentera, vendre, transférer, ou autrement disposer de toutes parts, actions, ou autres titres de participation, obligations, reconnaissances de créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques. Elle peut prendre part à la création, le développement, la gestion, le contrôle, la vente ou le transfert de toute société ou entreprise. Elle peut par ailleurs investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou de droit intellectuels de toute nature et origine. La Société peut détenir des intérêts dans des partenariats.

3.2 La Société peut s'endetter sous toutes les formes, exceptées sous forme d'offres publiques. La Société peut accorder toutes sortes d'aides et d'assistance financière, prêts et lignes de crédit, ou garanties à ses filiales et sociétés affiliées et autres sociétés. La Société n'est pas admise à émettre des titres de dette ou obligations, mais elle peut encourir toutes autres formes d'endettement dans le but de donner de l'assistance financière dans les limites de son objet social. La Société peut également donner des garanties et gages, transférer, grever, ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses avoirs, en vue de garantir ses propres obligations ou celle de toute autre société, et en général, et dans son propre intérêt ou celui de toute autre société ou personne. Pour la clarté il est retenu que la Société ne peut pas effectuer des activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation à cet effet.

3.3 La Société peut en plus acquérir, utiliser et disposer de tous effets immobiliers qu'ils soient situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout pays étranger, et elle peut aussi effectuer ces activités à travers ou de concert avec des sociétés apparentées ou non apparentées avec lesquelles elle se trouve dans des relations de toute sorte de collaboration ou de mise en commun.

3.4 La Société peut également faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, et toutes opérations mobilières ou immobilières. Dans ce contexte la Société peut en particulier effectuer la prestation de tous services techniques et économiques relativement au développement, l'utilisation, la gérance, l'enregistrement, la mise sur le marché et la mise en fonctionnement de jeux électroniques et programmes, que ce soit en ligne et via internet, ou par tout autre moyen de transmission, browsing, diffusion, via câble ou tout autres moyens en fonction du développement de la technique.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés conformément à l'article 11.1 (iv).

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Il est rappelé qu'en sus de cet agrément, il est nécessaire, en cas de cession par un nu-propriétaire de ses parts en nue-propriété, d'obtenir le consentement de l'usufruitier.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (a) par la seule signature du gérant unique, s'il y a un gérant unique, (b) par les signatures conjointes de deux gérants, si le Conseil est composé de plusieurs gérants, ou (c) par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de class B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Lorsqu'une part sociale est grevée d'usufruit, l'usufruitier exerce seul le droit de vote pour les résolutions adoptées lors des Assemblées Générales (ordinaires ou extraordinaires).

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée

à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra au siège social de la Société ou à tout endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le 30 juin de chaque année à 14 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 14. Commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires aux comptes sont sujets à la nomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération.

Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Monsieur Ilya TURPIASHVILI, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en espèces, preuve ayant été dûment donnée au notaire instrumentaire.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ilya TURPIASHVILI, entrepreneur, né le 28 août 1982 en URSS, demeurant à Havazelet Hasharon Street 68, Herzeliya (Israël).

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 février 2015. 2LAC/2015/3410. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033314/514.

(150036862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Patron Graham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.796.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr. Liridon ELSHANI private employee, residing professionally in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on February 6th, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Graham S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked

and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share

capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Steve van den Broek, director, born in Antwerp, Belgium, on July 26th, 1970, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy, Belgium, on November 12th, 1969, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Graham S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de

gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Steve van den Broek, gérant de Sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, demeurant professionnellement au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy, Belgique, le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 février 2015. 2LAC/2015/3542. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033307/286.

(150037109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

EVPA Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.495.

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Neslo GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) de droit suisse, ayant son siège social à Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon, Suisse, inscrite auprès du Registre du commerce du canton de Zurich sous le numéro CHE-207.746.142 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Steven VAN WAAS, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de EVPA GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.495, actuellement en liquidation, constituée par acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 daté du 16 février 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2015.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet au 1^{er} février 2015, la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

“ **Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Bertrange.”

Version en langue française

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Bertrange.».

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, avec effet au 1^{er} février 2015, la dernière phrase de l'article 12 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

“ **Art. 12.** A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held at the registered office of the Company.”.

Version en langue française

« **Art. 12. Gérance.** Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032375/56.

(150036497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Elliot Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 169.418.

L'an deux mille quinze,

Le cinq février.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «Elliot Promotions S.A.», établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1736 du 10 juillet 2012, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 169.418.

L'assemblée est présidée par Madame Martine JEMMING, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Nadine NEYBECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc KETTER, promoteur, professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf, à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

2. Modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts.

3. Constat de la libération intégrale du capital social à la date de la constitution de la société, suppression des actions au porteur, remplacement desdits titres par des actions nominatives, annulation des titres en circulation et pouvoirs conférés au conseil d'administration.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. Refonte subséquente de l'article 6 des statuts.

6. Constat de la démission de Monsieur Camille KOENER et de Monsieur Fernando PASCOLINI de leurs fonctions d'administrateurs, et constat de la révocation de Monsieur Daniel HEIN de ses fonctions d'administrateur.

7. Nomination de deux nouveaux administrateurs et renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marc KIEFFER.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf, à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'article 2 alinéa premier des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Leudelange (Grand-Duché de Luxembourg)».

Troisième résolution:

L'assemblée générale constate la libération intégrale du capital social (EUR 40.000,00) lors de la constitution de la société en date du 7 juin 2012, de sorte que la société a pu ainsi émettre des titres au porteur.

L'assemblée générale décide de supprimer toutes les actions au porteur et de les remplacer par quarante (40) actions nominatives.

Par conséquent, les titres au porteur en circulation sont à l'instant-même annulés.

A cet effet, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration afin d'annuler tous les titres au porteur, de les remplacer par des titres nominatifs et de procéder aux modifications/formalités nécessaires.

Quatrième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 doit être dorénavant lu comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,00), représenté par quarante (40) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.»

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide pareillement de refondre l'article 6 des statuts qui prendra la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les actions de la société sont exclusivement nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Sixième résolution:

L'assemblée générale constate la démission Monsieur Camille KOENER et de Monsieur Fernando PASCOLINI de leurs fonctions d'administrateurs, intervenues en date du 13 novembre 2014.

L'assemblée générale constate également la révocation de Monsieur Daniel HEIN de ses fonctions d'administrateur, intervenue en date du 13 novembre 2014.

Septième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc KETTER, administrateur de sociétés, né le 29 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval,
- Monsieur Patrick LOMMEL, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1955 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2020.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marc KIEFFER, administrateur de sociétés, né le 27 août 1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2020.

Remarque

Le notaire attire l'attention du conseil d'administration ainsi que des actionnaires de la société, sur le contenu de l'article 67-1 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. JEMMING, N. NEYBECKER, M. KETTER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032342/109.

(150036373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Sierra Investments (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.812.336,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.788.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of January.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Sierra European Retail Real Estate Asset Fund LP INC, represented by and acting through its General Partner, Sierra GP Limited, a company limited by shares organized under the Laws of Guernsey and having its registered office at 11, New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF and being registered under number 41074,

represented by Me Namik Ramic, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 January 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Sierra Investments (Luxembourg) 3 S.à r.l.", which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Sierra Investments (Luxembourg) 3 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind,

and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty-five million eight hundred twelve thousand three hundred thirty-six euro (EUR35,812,336) divided into:

- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class A Shares,
- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class B Shares,
- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class C Shares,
- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class D Shares,
- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class E Shares,
- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class F Shares,
- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class G Shares,
- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class H Shares,
- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class I Shares, and
- three hundred fifty-eight million one hundred twenty-three thousand three hundred sixty (358,123,360) Class J Shares;

each Share having a nominal value of one euro cent (EUR0.01) and the rights and obligations as set forth in the present articles of association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es).

5.3.1 In the case of repurchases and cancellations of a Class of Shares such cancellations and repurchases shall be made with respect to the entire Class of Shares to which the relevant Class Period relates (provided that the general meeting may always decide that more than one Class are repurchased and cancelled during the same Class Period in which case

the rights of the Class(es) which are repurchased and cancelled outside of their relevant Class Period, shall be determined pursuant to Article 14.

5.3.1.1 The period for the Class A Shares is the period starting on 22 January 2015 and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class A and (ii) on 31 December 2015 (the “Class A Period”).

5.3.1.2 The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the end of the Class A Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class B and (ii) 31 December 2016 (the “Class B Period”).

5.3.1.3 The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the end of the Class B Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class C and (ii) 31 December 2017 (the “Class C Period”).

5.3.1.4 The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the end of the Class C Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class D and (ii) 31 December 2018 (the “Class D Period”).

5.3.1.5 The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the end of the Class D Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class E and (ii) 31 December 2019 (the “Class E Period”);

5.3.1.6 The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the end of the Class E Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class F and (ii) 31 December 2020 (the “Class F Period”);

5.3.1.7 The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the end of the Class F Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class F and (ii) 31 December 2021 (the “Class G Period”);

5.3.1.8 The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the end of the Class G Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class H and (ii) 31 December 2022 (the “Class H Period”);

5.3.1.9 The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the end of the Class H Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class I and (ii) 31 December 2023 (the “Class I Period”); and

5.3.1.10 The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the end of the Class I Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class J and (ii) 31 December 2024 (the “Class J Period”).

5.4 Where a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within its relevant Class Period and is still in existence at the end thereof, a new period (the “New Class Period”) for such Class of Shares shall commence on the date after the end of the last Class Period and end at the earlier of (i) the Class R/C Date of such Class and (ii) 31 December of the same year. The first New Class Period shall start on the day after the last day of the Class J Period and the Classes of Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class A to J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.5 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class of Shares takes place prior to the last day of its Class Period, the Class Period of the next following Class of Shares shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class of Shares and end as provided for herein.

5.6 Repurchase and Cancellation Ordinary Classes

5.6.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof (subject as set forth below) pro rata to their holding in such Class to the Total Cancellation Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.6.2 The Total Ordinary Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts taking into account available funds and assets, and approved by the general meeting. The Total Cancellation Amount of the Class(es) of Shares shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class(es) unless otherwise proposed by the Board of Managers taking into account available funds and assets and resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7 Any available share premium, contribution or reserves account shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company’s capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation

in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the

meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions.

14.1 Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (and for as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions hereof. The shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.2 The available share premium or contribution account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium or contribution account to the legal reserve account.

14.3 Any Distributed Amount made by the Company shall be allocated by the general meeting of shareholders in accordance with the rights of the different Classes of Shares, as set forth herebelow,

14.3.1 the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;

14.3.2 the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;

14.3.3 the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;

14.3.4 the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;

14.3.5 the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;

14.3.6 the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;

14.3.7 the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;

14.3.8 the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;

14.3.9 the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;

14.3.10 the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares;

14.3.11 the balance of the Distributed Amount shall be allocated to the Class of Shares within whose Class Period the distribution is declared (and pro rata to the holder of Shares of such Class pursuant to their holding in such Class).

14.4 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Managers. The Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles
Cancellation Value Per Share	Means the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class(es) of Shares to be repurchased and cancelled.
Class	Means a class of Shares of the Company.
Class A	Means class A of Shares of the Company.
Class B	Means class B of Shares of the Company.
Class C	Means class C of Shares of the Company.
Class D	Means class D of Shares of the Company.
Class E	Means class E of Shares of the Company.
Class F	Means class F of Shares of the Company.
Class G	Means class G of Shares of the Company.
Class H	Means class H of Shares of the Company.
Class I	Means class I of Shares of the Company.
Class J	Means class J of Shares of the Company.
Class Period	Means the Class Periods or any thereof as the context requires or as relevant and which include for the avoidance of doubt, any New Class Period of a Class of Shares determined pursuant to Article 5.
Distributed Amount	Means the amount determined by the general meeting for a dividend or distribution on the Shares (or certain Classes thereof).
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Ordinary Class R/C Date	Means the date on which a Class of Shares is repurchased and cancelled.
Shares	Means the shares (parts sociales) of the Company.

Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met or duly provisioned for.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined pursuant to Article 5.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed to the entire share capital of the Company. All the shares issued have been entirely paid up by the contribution in kind by the appearing party to the Company of 47,379 shares it holds in Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 96 119 (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind is the object of a valuation report by the subscriber and the sole shareholder of the Company dated 22 January 2015, the conclusion of which report reads as follows:

"In view of the above, the Subscriber confirms that nothing has come to its attention which would make it believe that the total value of the Contribution in Kind does not correspond to EUR 35,812,336 being equal to the subscription price of EUR 35,812,336 of the New Shares to be issued against such Contribution in Kind."

The appearing party has confirmed that it believes that the Contribution in Kind is at least equal to the value of the shares to be issued by the Company in consideration therefore.

Proof of the Contribution in Kind and the payment of the subscription price of thirty-five million eight hundred twelve thousand three hundred thirty-six Euro (EUR 35,812,336) by such Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,200.-.

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company subject to the articles of association of the Company: SIERRA PORTUGAL, S.A. with registered office at Rua Galileu Galilei, 2, 1500-392 Lisbon registered at the Registo Comercial de Lisboa under number 502142324 for an undetermined period of time; and

Mr Jean Bodoni born on 12th July 1949 in Ixelles, Belgium, professionally residing at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg for the period ending on the date of the annual general meeting of the Company approving the annual accounts of the Company as of 31st December 2015.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2015.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Sierra European Retail Real Estate Asset Fund LP INC, représentée par et agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Sierra GP Limited, une company limited by shares constituée en vertu des lois de Guernesey et dont le siège social se situe au 11, New Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 2PF, et étant immatriculée sous le numéro 41074,

représentée par Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 janvier 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée «Sierra Investments (Luxembourg) 3 S.à r.l.», laquelle est établie par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sierra Investments (Luxembourg) 3 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres valeurs mobilières de toute espèce, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente-cinq millions huit cent douze mille trois cent trente-six euros (35.812.336 EUR) divisé en:

- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe A,
- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe B,
- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe C,
- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe D,
- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe E,
- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe F,
- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe G,
- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe H,
- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe I,
- trois cent cinquante-huit millions cent vingt-trois mille trois cent soixante (358.123.360) Parts Sociales de Classe J;

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la (les) Classe(s) concernée(s).

5.3.1 Dans le cas de rachats et d'annulations d'une Classe de Parts Sociales, ces annulations et rachats devront être réalisés pour toute la Classe de Parts Sociales à laquelle la Période de Classe concernée se rapporte (à condition que l'assemblée générale puisse toujours décider que plus d'une Classe soient rachetées et annulées durant la même Période de Classe auquel cas les droits de la (des) Classe(s) qui sont rachetées et annulées en dehors de leur Période de Classe concernée, seront déterminés en vertu de l'Article 14.

5.3.1.1 La période pour les Parts Sociales de Classe A est la période qui commence le 22 janvier 2015 et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe A ou (ii) le 31 décembre 2015 si cette date est antérieure (la «Période de Classe A»).

5.3.1.2 La période pour les Parts Sociales de Classe B est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe A et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe B ou (ii) le 31 décembre 2016 si cette date est antérieure (la «Période de Classe B»).

5.3.1.3 La période pour les Parts Sociales de Classe C est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe B et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe C ou (ii) le 31 décembre 2017 si cette date est antérieure (la «Période de Classe C»).

5.3.1.4 La période pour les Parts Sociales de Classe D est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe C et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe D ou (ii) le 31 décembre 2018 si cette date est antérieure (la «Période de Classe D»).

5.3.1.5 La période pour les Parts Sociales de Classe E est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe D et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe E ou (ii) le 31 décembre 2019 si cette date est antérieure (la «Période de Classe E»);

5.3.1.6 La période pour les Parts Sociales de Classe F est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe E et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe F ou (ii) le 31 décembre 2020 si cette date est antérieure (la «Période de Classe F»);

5.3.1.7 La période pour les Parts Sociales de Classe G est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe F et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe G ou (ii) le 31 décembre 2021 si cette date est antérieure (la «Période de Classe G»);

5.3.1.8 La période pour les Parts Sociales de Classe H est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe G et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe H ou (ii) le 31 décembre 2022 si cette date est antérieure (la «Période de Classe H»);

5.3.1.9 La période pour les Parts Sociales de Classe I est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe H et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe I ou (ii) le 31 décembre 2023 si cette date est antérieure (la «Période de Classe I»); et

5.3.1.10 La période pour les Parts Sociales de Classe J est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe I et se termine (i) à la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe J ou (ii) le 31 décembre 2024 si cette date est antérieure (la «Période de Classe J»).

5.4 Lorsqu'une Classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée au cours de sa Période de Classe concernée et existe toujours à la fin de celle-ci, une nouvelle période (la «Nouvelle Période de Classe») pour cette Classe de Parts Sociales commencera le jour suivant la fin de la dernière Période de Classe et se terminera (i) à la Date de Classe R/A de cette Classe ou (ii) le 31 décembre de la même année si cette date est antérieure. La première Nouvelle Période de Classe commencera le jour suivant le dernier jour de la Période de Classe J et les Classes de Parts Sociales non rachetées et non annulées au cours de leur Période de Classe respective se présenteront dans l'ordre allant de la Classe A à la Classe J (dans la mesure où elles n'auront pas été rachetées et annulées précédemment).

5.5 Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Classe de Parts Sociales ont lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe, la Période de Classe de la Classe de Parts Sociales suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales et se terminera tel que prévu dans les présents statuts.

5.6 Rachat et annulation des Classes Ordinaires

5.6.1 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (sous réserve des dispositions ci-dessous) au prorata de leur participation dans cette Classe au Montant Total d'Annulation et les détenteurs des Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.6.2 Le Montant Total d'Annulation Ordinaire sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires concernés tenant compte des fonds et avoirs disponibles, et approuvé par l'assemblée générale. Le Montant Total d'Annulation de la (des) Classe(s) de Parts Sociales sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la (des) Classe(s) de Parts Sociales concernée(s) sauf proposition contraire du Conseil de Gérance tenant compte des fonds et avoirs disponibles et décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.7 Toute prime d'émission, tout apport ou tout compte de réserve disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat, et qui statue à la majorité simple. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de quelque gérant que soit.

Art. 8. Pouvoirs des gérants - Signature engageante. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui relèvent de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique et, en cas de conseil de gérance, par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes les personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou de fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles ou pénales, y compris toute procédure d'appel) réelles ou éventuelles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à quelque gérant ou fondé de pouvoir que ce soit: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu dans les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne.

Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un gérant par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prendront effet à partir de l'approbation par la majorité prévue par la loi pour les décisions collectives (ou à condition que les conditions de majorité soient remplies, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

À moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle devra être tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels arrêtés à la fin de l'exercice.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions.

14.1 Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque (et aussi longtemps que) cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts. Les associés peuvent également décider de déclarer et payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute prime d'émission), mais (sans double comptage) diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Toute distribution faite conformément à ce qui précède ne peut être faite que conformément aux dispositions ci-dessous.

14.2 Le compte de prime d'émission ou d'apport disponible peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut également décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission ou d'apport au compte de la réserve légale.

14.3 Tout Montant Distribué par la Société sera alloué par l'assemblée générale des associés conformément aux droits des différentes Classes de Parts Sociales, tel que prévu ci-dessous,

14.3.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A aura (auront) droit à un dividende égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;

14.3.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B aura (auront) droit à un dividende égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;

14.3.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe C aura (auront) droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;

14.3.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe D aura (auront) droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;

14.3.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe E aura (auront) droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;

14.3.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe F aura (auront) droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;

14.3.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe G aura (auront) droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;

14.3.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe H aura (auront) droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;

14.3.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe I aura (auront) droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;

14.3.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe J aura (auront) droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J;

14.3.11 le solde du Montant Distribué sera affecté à la Classe de Parts Sociales au cours de la Période de Classe où la distribution est déclarée (et au prorata au détenteur de Parts Sociales de cette Classe en fonction de leur participation dans cette Classe),

14.4 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures déterminés par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera déclaré renoncé par le détenteur de cette Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte d'associés.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée mais réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences légales ou statutaires, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Interimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + EL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences légales ou statutaires

Valeur d'Annulation par Part

Signifie la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de Parts Sociales émises dans la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être rachetée(s) et annulée(s).

Sociale

Classe

Signifie une classe de Parts Sociales de la Société.

Classe A

Signifie la classe A de Parts Sociales de la Société.

Classe B

Signifie la classe B de Parts Sociales de la Société.

Classe C

Signifie la classe C de Parts Sociales de la Société.

Classe D

Signifie la classe D de Parts Sociales de la Société.

Classe E	Signifie la classe E de Parts Sociales de la Société.
Classe F	Signifie la classe F de Parts Sociales de la Société.
Classe G	Signifie la classe G de Parts Sociales de la Société.
Classe H	Signifie la classe H de Parts Sociales de la Société.
Classe I	Signifie la classe I de Parts Sociales de la Société.
Classe J	Signifie la classe J de Parts Sociales de la Société.
Période de Classe	Signifie les Périodes de Classe ou l'une d'entre elles en fonction du contexte ou tel qu'applicable et qui comprennent, afin d'éviter tout doute, toute Nouvelle Période de Classe d'une Classe de Parts Sociales déterminée en vertu de l'Article 5.
Montant Distribué	Signifie le montant fixé par l'assemblée générale pour un dividende ou une distribution sur les Parts Sociales (ou certaines Classes de celles-ci).
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date n'intervenant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la/des Classe(s) de Parts Sociales concernée(s).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.
Date de Classe Ordinaire R/A	Signifie la date à laquelle une Classe de Parts Sociales est rachetée et annulée.
Parts Sociales	Signifie les parts sociales de la Société.
Boni	Signifie le montant devant être distribué par la Société en tant que boni de liquidation aux associés une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation ont été payées ou dûment mises en provision.
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant fixé en vertu de l'Article 5.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit à la totalité du capital social de la Société. Toutes les parts sociales émises ont été intégralement libérées par la partie comparante à la Société par l'apport en nature de 47.379 parts sociales qu'elle détient dans Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96 119 (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature fait l'objet d'un rapport d'évaluation par le souscripteur et l'associé unique de la Société en date du 22 janvier 2015, dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Souscripteur confirme qu'il n'a rien relevé qui le porterait à croire que la valeur totale de l'Apport en Nature ne correspond pas à 35.812.336 EUR, soit le prix de souscription de 35.812.336 EUR des Nouvelles Parts Sociales devant être émises en échange de cet Apport en Nature.»

La partie comparante a confirmé qu'elle croit que l'Apport en Nature est au moins égal à la valeur des parts sociales devant être émises par la Société en contrepartie de celui-ci.

Preuve de l'Apport en Nature et du paiement du prix de souscription de trente-cinq millions huit cent douze mille trois cent trente-six euros (35.812.336 EUR) par cet Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 7.200,-.

Décision extraordinaire de l'associé unique

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société sous réserve des statuts de la Société:

SIERRA PORTUGAL, S.A. dont le siège social se situe au 2, Rua Galileu Galilei, 1500-392 Lisbonne, immatriculée auprès du Registo Comercial de Lisboa sous le numéro 502142324 pour une durée indéterminée; et

Monsieur Jean Bodoni, né le 12 juillet 1949 à Ixelles, Belgique, demeurant professionnellement au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour la période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Dont Acte, en foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, à la date indiquée en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015033361/718.

(150037032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Xproducts GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.957.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 4 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Xproducts GmbH;

il a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Jackie MORES

Le liquidateur

Référence de publication: 2015033465/17.

(150036853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.542.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of December.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Euroports Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with Luxembourg trade and companies' register under number B 117 473 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Maître Stéphanie Weydert, LL.M., professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 December 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 117 542, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at the time in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1686 on 9 September 2006. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Decker, residing at the time in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 24 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 807 on 23 April 2011.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty-one million two hundred thousand one hundred euro (EUR 21,200,100) in order to reduce it from its present amount of twenty-one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 21,212,500) represented by eight hundred forty-eight thousand five hundred (848,500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each to twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) through the reduction of the nominal value of the shares from of twenty-five euro (EUR 25) to four euro (EUR 4) each and the subsequent cancellation of eight hundred forty-five thousand four hundred (845,400) shares in the share capital of the Company having a nominal value of four euro (EUR 4) each.

2. Amendment of article 5 of the Company's articles of association.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of twenty-one million two hundred thousand one hundred euro (EUR 21,200,100) in order to reduce it from its present amount of twenty-one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 21,212,500) represented by eight hundred forty-eight thousand five hundred (848,500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each to twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) through (i) the reduction of the nominal value of the shares from of twenty-five euro (EUR 25) to four euro (EUR 4) each and (ii) the subsequent cancellation of eight hundred forty-five thousand four hundred (845,400) shares in the share capital of the Company having a nominal value of four euro (EUR 4) each.

No payment shall be made to the Sole Shareholder and the amount of twenty-one million two hundred thousand one hundred euro (EUR 21,200,100) shall be allocated as follows:

(i) three million five hundred forty-six thousand four hundred eighty-four euro and ninety-four cent (EUR 3,546,484.94) shall be used to absorb losses of the Company from previous financial years; and

(ii) seventeen million six hundred fifty-three thousand six hundred fifteen euro and zero six cent (EUR 17,653,615.06) shall be allocated to the free reserves of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of four euro (EUR 4) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Euroports Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 473 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Stéphanie Weydert, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 décembre 2014.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social d'Euroports Port Acquisitions Luxembourg S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 542, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1686 en date du 9 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 janvier 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 807, en date du 23 avril 2011.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un millions deux cents mille cent euros (EUR 21.200.100) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-et-un millions deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 21.212.500) représenté par huit cent quarante-huit mille cinq cents (848.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, jusqu'à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) à quatre euros (EUR 4) chacune et l'annulation subséquente de huit cent quarante-cinq mille quatre cents (845.400) parts sociales d'une valeur nominale de quatre euros (EUR 4) chacune.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, après avoir examiné les comptes intermédiaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-et-un millions deux cents mille cent euros (EUR 21.200.100) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-et-un millions deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 21.212.500) représenté par huit cent quarante-huit mille cinq cents (848.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, jusqu'à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) par (i) la réduction de la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) à quatre euros (EUR 4) chacune et (ii) l'annulation subséquente de huit cent quarante-cinq mille quatre cents (845.400) parts sociales d'une valeur nominale de quatre euros (EUR 4) chacune.

Aucun paiement n'est fait aux associés et le montant de vingt-et-un millions deux cents mille cent euros (EUR 21.200.100) est affecté comme suit:

(i) trois millions cinq cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 3.546.484,94) seront affectés pour l'absorption des pertes des années financières précédents;

(ii) dix-sept millions six cent cinquante-trois mille six cent quinze euro et six cents (EUR 17.653.615,06) seront affectés aux réserves libres de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) divisé en trois mille cent (3.100) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Weydert, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032350/143.

(150036234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Wave Quest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.976.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 février 2015

Après délibération, le Conseil d'Administration décide:

- de désigner le Cabinet d'avocats GODFREY-HIGUET, sis à 1720 Luxembourg, 8 rue Heine, en qualité de dépositaire des titres au porteur émis par la société,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015033461/15.

(150036943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

DB Credit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.238.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Deutsche Bank Luxembourg S.A. (the Sole Shareholder), a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with Registre des Commerces et Societes in Luxembourg under number B 9.164,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 December 2014;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of DB Credit Investments S.à r.l. (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 114.238, incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 930 of 11 May 2006.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 15 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3296 of 27 December 2013.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500.000,- (five hundred thousand euros) (the "Share Capital Increase") so as to raise the share capital of the Company from its current

amount of EUR 25.000,- (twenty-five thousand euros) to EUR 525.000,- (five hundred and twenty-five thousand euros) by the issue of 20,000 (twenty thousand) new shares with a nominal value of EUR 25,- (twenty-five euros) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up in cash by the Sole Shareholder (the Contribution).

Subscription and payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, represented as stated above, who declared subscribe all of the New Shares and to fully pay them up in cash for a total amount of EUR 500.000,- (five hundred thousand euros) entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares are fully paid up in cash so that the amount of EUR 500.000,- (five hundred thousand euros) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder for the New Shares through the Contribution.

As a consequence of the above capital increase, the Sole Shareholder resolves to change the 1st paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall from now on read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at five hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 525,000.-) represented by twenty-one thousand (21,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trente décembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Deutsche Bank Luxembourg S.A. (l’Associé Unique), une société constituée et existant suivant les lois allemandes, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerces et des Sociétés sous le numéro B 9.164,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est l’associée unique de DB Credit Investments S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Adenauer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 114.238, constituée suivant acte notarié en date du 7 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 930 du 11 mai 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3296 du 27 décembre 2013.

L’Associée Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de 500.000,- EUR (cinq cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 EUR (vingt cinq milles Euros) à 525.000 EUR (cinq cents vingt cinq mille Euros) par l’émission de 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement intégrale en espèces (l’«Apport») fait par l’Associé Unique.

Souscription et libération

Comparaît ensuite l’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par des versements en espèces pour un montant total de 500.000,- EUR (cinq cent mille Euros) intégralement affecté au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant total de 500.000,- EUR (cinq cent mille Euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'Apport.

En conséquence de l'augmentation du capital social ci-dessus, l'Associé Unique de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,-) représenté par vingt et un mille (21.000) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032328/102.

(150035837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Stems Gallery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 181.625.

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée STEMS GALLERY S.à r.l., ayant son siège social à L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3155 du 12 décembre 2013.

L'assemblée se compose de son seul et unique associé:

Monsieur Guillaume SMETS, Bachelor in Business Studies, né à Luxembourg, le 19 octobre 1987, demeurant à L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

Première résolution

Cession de parts sociales

Monsieur Guillaume SMETS, prénommé, ici présent, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à Mademoiselle Pascaline SMETS, née à Liège (Belgique), le 7 novembre 1982, demeurant à L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix, ici représentée par Monsieur Guillaume SMETS, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée et ce acceptant, cinquante (50) parts sociales de la société STEMS GALLERY S.à r.l., prédésignée, pour le prix de EUR 6.250.- (six mille deux cent cinquante euros).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédant accorde bonne et valable quittance.

Les cent (100) parts sociales sont donc attribuées comme suit:

Guillaume SMETS	50 parts sociales
Pascaline SMETS	50 parts sociales

Le gérant de la société, Monsieur Guillaume SMETS, prénommé, a accepté au nom et pour compte de la société ladite cession de parts sociales et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 47.500.- (quarante-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 60.000.- (soixante mille euros) par l'émission de 380 (trois cent quatre-vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Guillaume SMETS, prénommé, déclare souscrire à 190 (cent quatre-vingt-dix) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces,
2. Mademoiselle Pascaline SMETS, prénommée, dûment représentée, déclare souscrire à 190 (cent quatre-vingt-dix) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces,
de sorte que le montant de EUR 47.500 (quarante-sept mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 60.000.- (soixante mille euros) représenté par 480 (quatre cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

signé: G. SMETS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 26 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2217. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033394/58.

(150037062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Vintners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.278.

Jorrit Cromptvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays Bas, ayant mon adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

déclare par la présente avoir démissionné en tant que Gérant de Vintners S.à r.l., à compter du 9 Février 2015

Luxembourg.

Jorrit Cromptvoets.

Référence de publication: 2015033451/11.

(150037101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

MPX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.962.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 février 2015 que:

TCA Domiciliation S.A R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149391

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

À Bertrange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015033259/14.

(150037004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.
